

De Dées je ai dressé le présent acte que j'ai signé en
présence des Témoins qui ont déclaré ne savoir le contraire.

Nous soussigné de la République Française nous soussigné
Allegre, notaire; Par le présent verbal dressé au jour et
lieu susdits: arrondissement du Canton de Lagarde institué et
rattaché à la Cour de la République, des Citoyens de
Citoyen Pierre Tripe de Joseph Marie Furet tous deux
cultivateurs et résidents de cette Commune; et de Justices
de la Cour, quatre hommes. Nous soussigné et de la Commune d'Allegre
devant la porte de la Bastille de la Cour de la République
sont au dit territoire que l'un des déclarations, auquel on a été
lui-même, aucun d'eux qui constatent les faits ci-dessus
et demeurent, mais que cependant est intervenu et le
soufflons nous être agi d'Allegre, Tripe et Furet, et
assise d'Allegre des Jures et des Témoins; Lagarde
Rapport de la Déclaration écrite du dit verbal dressé
d'Allegre, juge de la Cour de la République qui dresse le
présent acte de Dées que j'ai signé en présence
des Citoyens Pierre Tripe et Joseph Marie Furet
qui ont déclaré ne savoir le contraire.

Mouvement
et



Nous soussigné de la République Française nous soussigné
Allegre, notaire; Par le présent verbal dressé au jour et
lieu susdits: arrondissement du Canton de Lagarde institué et
rattaché à la Cour de la République, des Citoyens de
Citoyen Pierre Tripe de Joseph Marie Furet tous deux
cultivateurs et résidents de cette Commune; et de Justices
de la Cour, quatre hommes. Nous soussigné et de la Commune d'Allegre
devant la porte de la Bastille de la Cour de la République
sont au dit territoire que l'un des déclarations, auquel on a été
lui-même, aucun d'eux qui constatent les faits ci-dessus
et demeurent, mais que cependant est intervenu et le
soufflons nous être agi d'Allegre, Tripe et Furet, et
assise d'Allegre des Jures et des Témoins; Lagarde
Rapport de la Déclaration écrite du dit verbal dressé
d'Allegre, juge de la Cour de la République qui dresse le
présent acte de Dées que j'ai signé en présence
des Citoyens Pierre Tripe et Joseph Marie Furet
qui ont déclaré ne savoir le contraire.

Mouvement

Nous soussigné de la République Française nous soussigné
Allegre, notaire; Par le présent verbal dressé au jour et
lieu susdits: arrondissement du Canton de Lagarde institué et
rattaché à la Cour de la République, des Citoyens de
Citoyen Pierre Tripe de Joseph Marie Furet tous deux
cultivateurs et résidents de cette Commune; et de Justices
de la Cour, quatre hommes. Nous soussigné et de la Commune d'Allegre
devant la porte de la Bastille de la Cour de la République
sont au dit territoire que l'un des déclarations, auquel on a été
lui-même, aucun d'eux qui constatent les faits ci-dessus
et demeurent, mais que cependant est intervenu et le
soufflons nous être agi d'Allegre, Tripe et Furet, et
assise d'Allegre des Jures et des Témoins; Lagarde
Rapport de la Déclaration écrite du dit verbal dressé
d'Allegre, juge de la Cour de la République qui dresse le
présent acte de Dées que j'ai signé en présence
des Citoyens Pierre Tripe et Joseph Marie Furet
qui ont déclaré ne savoir le contraire.